



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**89**<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 18 décembre 1996, à 16 h 30

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 17 h 35.*

## Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Ce soir, l'Assemblée générale va examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 117, 118, 119, 120, 124, 129, 137, 139, 141, 157, 121, 122, 140, 114, 112 et 116 de l'ordre du jour.

J'invite le Rapporteur de la Cinquième Commission à présenter les rapports en une seule intervention.

**M. Goumenny** (Ukraine) (Rapporteur de la Cinquième Commission) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Les membres se souviendront que 37 points de l'ordre du jour ont été renvoyés à la Cinquième Commission à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Du 23 septembre au 18 décembre, la Cinquième Commission a tenu 47 séances plénières. Les négociations ont été menées par la voie de nombreuses consultations officieuses. Voici un bref rapport sur les résultats des travaux de la Cinquième Commission :

S'agissant du point 117 de l'ordre du jour, «Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des

Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/692, au paragraphe 5 duquel la Commission recommande que l'Assemblée générale prenne acte du rapport statistique du Comité administratif de coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général sur les normes comptables. Cette décision orale a été adoptée sans vote par la Commission.

S'agissant du point 118 de l'ordre du jour, «Plan des conférences», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/742, et au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qui a été adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 119 de l'ordre du jour, «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/747. Aux paragraphes 11 et 12 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution et d'un projet de décision, qui ont été adoptés sans vote par la Commission.

S'agissant du point 120 de l'ordre du jour, «Gestion des ressources humaines», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/643/Add.1, et au

paragraphe 8 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de décision, qui ont été adoptés par la Commission sans vote.

En ce qui concerne le point 124 de l'ordre du jour, «Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/740. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 129 de l'ordre du jour, «Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des forces de paix des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/639/Add.1. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 137 de l'ordre du jour, «Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/743. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 139 de l'ordre du jour, «Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/744. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 141 de l'ordre du jour, «Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/741. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à

l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 157 de l'ordre du jour, «Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/638/Add.1. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 121 de l'ordre du jour, «Régime commun des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/745. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 140 de l'ordre du jour, «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/753. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 114 de l'ordre du jour, «Planification des programmes», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/748. Au paragraphe pertinent de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a elle-même adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 112 de l'ordre du jour, «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», les rapports de la Cinquième Commission figurent dans les documents A/51/751 et A/51/752. Au paragraphe pertinent du rapport contenu dans le document A/51/751, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution relatif au rapport du Secrétaire général sur le Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999; et au paragraphe pertinent du rapport contenu dans le document A/51/752, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de décision, qui concernent respectivement le programme de travail biennal de la Cinquième Commission et la décision prise au sujet de certains points de l'ordre du jour et programmes pertinents de la Commission. Le projet de résolution et les deux projets de décision ont été adoptés sans vote par la Cinquième Commission.

En ce qui concerne le point 116 de l'ordre du jour, «Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/51/750. La Commission a adopté deux projets de résolution dans le cadre de ce point : un concernant la mise en oeuvre des résolutions 50/214 et 50/215 de l'Assemblée générale; et un concernant le rapport de la Cinquième Commission sur le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Au paragraphe pertinent de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de résolution, qu'elle a elle-même adoptés sans vote.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à notre très compétent Secrétaire de la Commission, M. Joseph Acakpo-Satchivi, qui n'a ménagé aucun effort pour que les travaux de la Cinquième Commission se déroulent sans heurts. J'aimerais aussi remercier le Contrôleur, M. Takasu; le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), l'Ambassadeur Mselle; le Directeur du budget, M. Halbwachs; et tous leurs collaborateurs, qui ont apporté leur plein concours à la Commission pour en faciliter les travaux.

Pour ce qui est du rapport sur le point 122 de l'ordre du jour, «Régime des pensions des Nations Unies», la Cinquième Commission vient tout juste de se prononcer à ce sujet et le rapport n'est pas encore prêt.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission dont nous sommes saisis.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été exprimées clairement au sein de la Commission et figurent dans les documents officiels pertinents.

Puis-je rappeler aux membres que, en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Puis-je également rappeler aux délégations que, en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions. Autrement dit, lorsqu'il a été procédé à un vote enregistré ou à un vote séparé, nous ferons de même.

J'espère aussi que nous pourrions adopter sans vote les recommandations que la Cinquième Commission a adoptées sans vote.

#### **Point 117 de l'ordre du jour**

#### **Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/51/692)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 117 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 118 de l'ordre du jour

### Plan des conférences

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/742)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/211 A, B, C, D et E).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

## Point 119 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/747)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 11 de son rapport et sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 du même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», que la Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/212).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», que la Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 119 de l'ordre du jour.

## Point 120 de l'ordre du jour (suite)

### Gestion des ressources humaines

#### Rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/51/643/Add.1)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de la partie II de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I, intitulé «Amendements au Règlement du personnel».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II, intitulé «Gestion des ressources humaines».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision II est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 120 de l'ordre du jour.

### Point 124 de l'ordre du jour

#### Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/740)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution A/51/213).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 124 de l'ordre du jour.

### Point 129 de l'ordre du jour (suite)

#### Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies

##### Rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/51/639/Add.1)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de la partie II de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 129 de l'ordre du jour.

### Point 137 de l'ordre du jour

#### Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/743)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution A/51/214).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 137 de l'ordre du jour.

### Point 139 de l'ordre du jour

#### Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/744)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/215).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

#### Point 141 de l'ordre du jour

##### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

###### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/741)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le projet de décision a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 141 de l'ordre du jour.

#### Point 157 de l'ordre du jour (suite)

##### Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti

###### Rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/51/638/Add.1)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de la partie II de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 157 de l'ordre du jour.

#### Point 121 de l'ordre du jour

##### Régime commun des Nations Unies

###### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/745)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé «Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution A/51/216).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 121 de l'ordre du jour.

*La séance, suspendue à 18 h 10, est reprise à 22 h 35.*

#### Point 122 de l'ordre du jour

##### Régime des pensions des Nations Unies

###### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/746)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 18 de son rapport. Le projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/51/L.36.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine, qui souhaite faire une déclaration au titre des explications de vote avant le vote.

**M. Bogayevskiy** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai très bref parce que l'heure est tardive et parce que

toutes les délégations ont si longtemps attendu la phase finale de la présente session de l'Assemblée générale.

Nous avons, à plusieurs reprises, expliqué notre position sur le point 122 de l'ordre du jour, en particulier en ce qui concerne la section IV du projet de résolution figurant dans le document A/C.5/51/L.36. Nous n'avons pas changé de position, nous la maintiendrons parce que nous continuons de croire que cette question, extrêmement importante pour nombre de mes compatriotes, n'a pas été traitée de façon appropriée.

Comme je l'ai dit au sein de la Cinquième Commission, le règlement de cette question a fait fausse route dès le début. Cette question est extrêmement difficile et concerne les intérêts d'un groupe de pays. Toutefois, dans ce cas particulier, la décision a pris une orientation qui ne pourra satisfaire que les intérêts d'un seul pays. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Je ne trouve pas d'autre raison pour expliquer notre position car elle a été expliquée en détail dans notre déclaration du 4 décembre. J'aimerais donc demander, à ce stade, un vote séparé sur la section IV. Cela signifie que nous aimerions qu'elle ne figure pas dans l'ensemble du document A/C.5/51/L.36 car, malheureusement, cette section IV litigieuse de cet ensemble important de mesures, contenu dans le document A/C.5/51/L.36, gâche tout. C'est pourquoi je voudrais dire que, même si nous appuyons les autres parties du document A/C.5/51/L.36, nous n'appuyons pas la section IV. Et comme nous n'acceptons pas la section IV nous ne voterons donc pas sur l'ensemble du projet de résolution.

Je demande par conséquent deux votes séparés.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Un vote séparé a été demandé sur la section IV du projet de résolution qui, pour le moment, figure dans le document A/C.5/51/L.36.

S'il n'y a pas d'objection à cette demande, je vais d'abord mettre aux voix la section IV du projet de résolution, sur laquelle un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Chypre, Congo, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de

Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République de Corée, République tchèque, Suède, Tadjikistan, Zambie.

*Votent contre :*

Ukraine.

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Égypte, Estonie, Fidji, Ghana, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lettonie, Libéria, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe.

*Par 36 voix contre une, avec 62 abstentions, la section IV est adoptée.*

[La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grenade, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya,

Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*  
Ukraine.

*S'abstiennent :*  
Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fidji, Ghana, Libéria, Lituanie, Mexique, Paraguay, République de Moldova, Uruguay.

*Par 102 voix contre une, avec 12 abstentions, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 51/217).*

[La délégation de l'Algérie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations de l'Équateur et de la Jamahiriya arabe libyenne, qu'elles entendaient s'abstenir.]

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

## Point 140 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/753)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le projet de résolution figure, actuellement, dans le document A/C.5/51/L.34.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 51/218 A, B, C et D).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons achevé la phase actuelle de notre examen du point 140 de l'ordre du jour.

## Point 114 de l'ordre du jour

### Planification des programmes

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/748)

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, actuellement, dans le document A/C.5/51/L.37 et au paragraphe 5 du document A/51/748.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 51/219).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Gelber** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis souhaitent expliquer leur position concernant la priorité b) du plan à moyen terme et du plan général de projet de budget qui demandent la

«Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies» (A/51/748, p. 3).

La plus claire et la plus importance de ces références figure au paragraphe 6 de la Déclaration de Copenhague :

«Nous sommes profondément convaincus que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des



éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre de nos efforts pour assurer à tous une vie meilleure. Un développement social équitable mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des pauvres d'utiliser d'une manière viable les ressources de l'environnement est un fondement essentiel du développement durable. Nous reconnaissons en outre qu'une croissance économique générale et soutenue, dans le contexte d'un développement durable, est indispensable à la continuité du développement social et de la justice sociale.» (A/CONF.166/9, annexe I, par. 6)

Nous comprenons que la priorité b), telle qu'exposée ci-dessus, signifie la croissance économique durable dans le contexte du développement durable.

Depuis le début de la décennie, la communauté internationale s'est réunie lors d'une série de conférences mondiales qui ont défini un consensus évolutif de nos principes communs. Les États-Unis estiment que ce consensus est l'un des événements les plus remarquables et les plus importants du monde de l'après-guerre froide. Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement s'appuient sur ce consensus qui doit exister dans la durée. Nous sommes attachés à la promotion et à la défense de ces accords.

La poursuite effrénée de la croissance économique à tout prix s'est révélée désastreuse dans toutes les régions du monde. Du pillage des océans, héritage commun de l'humanité, par une pêche incontrôlée, à la destruction des forêts, à la pollution de l'air et de l'eau au mépris de la permanence de l'environnement; la destruction de communautés, la marginalisation de segments entiers de sociétés, et finalement les troubles civils attribuables à l'absence de stabilité sociale; le monde a compris l'importance de s'attacher au développement durable, qu'il s'agisse des pays développés ou en développement ou des économies en transition.

Le développement durable est essentiel pour tous les pays et doit se trouver dans toutes nos politiques de développement. Par exemple, dans certains pays, des niveaux incontrôlés de gaz d'échappement ont augmenté les niveaux de plomb dans le sang des enfants au point où le développement de la génération prochaine est menacé. En Asie centrale, une mer entière a disparu, empoisonnant les terres environnantes. Les exemples sont innombrables. Ces dégradations nous ont rassemblés à Rio en 1992, et nous devons faire en sorte que le consensus ébauché là-bas soit

préservé. Les États-Unis, en coopération avec tous leurs partenaires, y sont déterminés.

Je souhaite que cette déclaration soit consignée au procès-verbal.

**M. Kelly** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : L'Union européenne est heureuse de s'être associée au consensus sur le projet de résolution A/C.5/51/L.37, par lequel l'Assemblée générale a adopté le plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

En s'associant au consensus sur cette résolution, l'Union européenne souhaite déclarer qu'eu égard à la priorité pour l'Organisation exposée au paragraphe 2 b) de l'annexe à la résolution, l'Union européenne n'accepte pas que la priorité maintenant adoptée affecte le consensus international qui s'est dégagé concernant le concept du développement durable en tant qu'objectif primordial de la coopération internationale pour le développement. En conséquence, cette formulation ne peut être considérée comme préjugant d'une quelconque manière des discussions en cours sur l'élaboration d'un «Agenda pour le développement» et de la session extraordinaire consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21.

S'agissant du paragraphe 4 de la partie II du projet de résolution A/C.5/51/L.37, l'Union européenne souhaite déclarer qu'elle n'accepte en aucune manière que l'approbation de l'Assemblée générale soit requise pour les efforts du Haut Commissaire aux droits de l'homme visant à restructurer le Centre pour les droits de l'homme, lequel, selon nous, relève entièrement de la compétence de cet organe.

**M. Halsen** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations qui viennent d'être faites par le représentant des États-Unis et par celui de l'Irlande parlant au nom de l'Union européenne.

**Mme Goicochea** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation cubaine souscrit pleinement à la priorité sur la croissance durable et le développement économique. Nous pensons qu'il s'agit de l'une des priorités qui doivent être prises en compte dans les négociations en cours sur les questions économiques. La délégation cubaine estime également que le texte qui concerne la restructuration du Centre pour les droits de l'homme signifie que l'Assemblée générale doit se prononcer en temps voulu sur le processus de restructuration du Centre.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons achevé la phase actuelle de notre examen du point 114 de l'ordre du jour.

#### Point 112 de l'ordre du jour

#### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

##### Rapports de la Cinquième Commission (A/51/751 et A/51/752)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission figurant dans le document A/51/751.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, actuellement, dans le document A/C.5/51/L.40 et au paragraphe 5 du document A/51/751.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution intitulé «Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999» sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 51/220).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se pencher sur le rapport de la Cinquième Commission, qui figure dans le document A/51/752.

L'Assemblée va devoir se prononcer sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Le texte du projet de décision I figure pour l'instant dans le document A/C.5/51/L.28.

La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de décision I, intitulé «Décision prise au sujet de certains points de l'ordre du jour». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le texte du projet de décision II figure pour l'instant dans le document A/C.5/51/L.29.

La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de décision II, intitulé «Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1997-1998». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position à propos de la résolution qui vient d'être adoptée.

**Mme Incera** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir pour expliquer la position du Groupe des 77 et de la Chine à l'égard de la résolution que nous venons d'adopter.

Le Groupe des 77 et la Chine se sont ralliés au consensus sur la résolution même s'ils estiment que l'Assemblée générale devrait approuver des estimations préliminaires de ressources d'un montant équivalant aux crédits approuvés pour 1996-1997, soit 2 milliards 608 millions de dollars. Le Groupe des 77 et la Chine jugent fondamental que nos décisions concernant le plan général soient parfaitement conformes à la résolution 41/213. En conséquence, nous pensons que lorsqu'il présente son projet de budget-programme pour 1998-1999, le Secrétaire général ne doit pas y faire figurer de prévisions budgétaires pour des activités non prescrites.

Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que les activités différées ou annulées au cours du prochain exercice biennal seront pleinement reflétées dans les demandes budgétaires du Secrétaire général pour le prochain exercice biennal.

**M. Kelly** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : L'Union européenne est heureuse de s'être ralliée au consensus sur la résolution 51/220, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'Union européenne regrette qu'il n'ait pas été possible d'inclure dans le plan un fonds de réserve pour les missions spéciales, comme le propose le Secrétaire général dans le document A/51/289. Nous avons d'ores et déjà dit que, d'une manière générale et sous réserve de considérations techniques, nous appuyons ce fonds de réserve, dont nous pensons qu'il correspond au réel besoin de prévoir, dans le budget-programme, des crédits pour assurer le financement de missions de ce genre.

Nous pensons que, dans le contexte des procédures budgétaires actuelles, la proposition du Secrétaire général

représente une innovation susceptible de se révéler très utile et qui n'est pas incompatible avec ces procédures. Nous restons persuadés qu'il serait bon de prévoir un fonds de réserve pour ces missions dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, que l'Assemblée générale devra adopter avant la fin de l'année prochaine. À ce propos, nous attendons avec intérêt et le document directif détaillé sur la question, que le Secrétaire général a été prié de soumettre à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 51/220, et l'examen de ce rapport en même temps que l'examen du budget-programme proposé pour 1998-1999.

En adoptant la résolution 51/220, l'Assemblée générale a approuvé un plan général de budget, qui demande au Secrétaire général d'établir son budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire d'un montant total de 2 milliards 512 millions de dollars, aux taux initiaux de 1996-1997. C'est une estimation préliminaire de ressources qui est supérieure au niveau de ressources demandées par le Secrétaire général, surtout lorsqu'on tient compte du fait que l'Assemblée générale n'a pas été en mesure, à la présente session, de se mettre d'accord pour prévoir un fonds de réserve pour les missions spéciales, comme l'avait proposé le Secrétaire général dans son plan général de projet de budget.

À notre avis, les estimations préliminaires de ressources désormais approuvées ont donné la possibilité au Secrétaire général d'absorber les coûts potentiels à hauteur de 70 millions de dollars, pour des mandats nouveaux et imprévus en matière de paix et de sécurité internationales, dont il a été prévu qu'ils soient couverts par le fonds de réserve proposé. En ce qui concerne les dépenses additionnelles, ce sont de toute évidence les dispositions de la résolution 41/213 qui s'appliquent. Nous comptons que le Secrétaire général tiendra dûment compte de cette capacité additionnelle non demandée lorsqu'il établira son budget-programme et prévoira des crédits qui ne préjugeront pas d'une décision positive de l'Assemblée générale sur la base du document directif détaillé, à savoir que ce fonds de réserve pour les missions spéciales doit être compris dans le budget-programme pour 1998-1999.

L'Union européenne souhaite également rappeler l'explication qu'elle a donnée de sa position en ce qui concerne le point 114 de l'ordre du jour, relatif aux priorités fixées par l'Assemblée générale pour le prochain plan à moyen terme, en particulier la priorité donnée à la promotion du développement durable.

**M. Jaremczuk** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient à s'associer pleinement à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Irlande sur cette question.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 112 de l'ordre du jour.

## Point 116 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

#### Rapport de la Cinquième Commission (A/51/750)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 2 de son rapport qui, pour le moment, figure au paragraphe 23 de la section IV du document A/C.5/51/L.32.

Le projet de résolution I (A et B) est intitulé «Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/221 A et B).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II (A à C), intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/222 A, B et C).

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica qui souhaite faire une déclaration au titre des explications de position.

**Mme Incera** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter la position du Groupe des 77 et de la Chine sur la résolution 51/221 B que nous venons d'adopter. À notre avis, il est essentiel que le Secrétariat, en mettant en oeuvre les mesures d'économie

prévues dans la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, suivent les directives mentionnées dans les paragraphes 9 et 10 de la partie B du dispositif et exécutent pleinement les programmes et activités faisant l'objet de mandats.

Le Groupe des 77 et de la Chine sont heureux que la résolution prenne note des garanties données par le Secrétaire général selon lesquelles il ne procédera à aucune cessation de service involontaire de membres du personnel, même pour les personnes se trouvant encore sur la liste de réaffectation, suite aux mesures d'économie susmentionnées. À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine attendent avec beaucoup d'intérêt les informations demandées au paragraphe 14 du dispositif. Nous espérons que, conformément aux dispositions du paragraphe 15 du dispositif, le Secrétaire général proposera de rétablir un groupe de postes vacants à la suite de la mise en oeuvre de la résolution 50/214. Nous considérons cela comme fondamental compte tenu des activités qui ont été différées ou annulées lors du présent exercice biennal.

Nous accordons une importance particulière aux paragraphes 17, 18, 19 et 20 du dispositif qui demandent, entre autres, au Secrétaire général d'inclure des notions d'efficacité dans les examens de programmes et de budgets. Nous considérons cela comme essentiel pour éviter le double emploi de structures, qui a existé jusqu'à présent. Ces paragraphes du dispositif visent également à éviter l'institutionnalisation des structures, qui a été introduite récemment pour des raisons d'efficacité. Le Groupe des 77 et de la Chine espèrent que le Bureau des services de contrôle interne et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité seront chargés de proposer et de mener à bien les réformes administratives, tout en assurant une efficacité appropriée dans l'exécution des programmes, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

En outre, le Groupe des 77 et de la Chine accordent la plus haute priorité au rapport sur l'effet des mesures d'économie sur les programmes et activités de l'ONU, tel que demandé au paragraphe 20 du dispositif. Une telle analyse devrait permettre au Secrétaire général de soumettre, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, des demandes de ressources nécessaires en vue d'assurer la pleine mise en oeuvre des activités et mandats approuvés par l'Assemblée générale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 116 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

## Programme de travail

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Outre les questions et les points d'organisation qui pourraient être examinés au titre du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et compte tenu des mesures déjà prises par l'Assemblée lors de ses 32e, 33e, 38e, 50e, 72e à 74e, 82e, 83e et 85e à 89e séances plénières sur les points 10, 12, 17 b), 19, 21 b), 33, 35, 37, 39, 40, 56, 96 b), 110 d), 112, 114, 116, 118 à 126, 129, 133 à 135, 137, 139 à 141, 144, 153 à 155 et 157 de l'ordre du jour, je voudrais proposer que les points suivants de l'ordre du jour soient maintenus pour examen, au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale :

- |             |  |
|-------------|--|
| Point 10    | Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation   |
| Point 12    | Rapport du Conseil économique et social  |
| Point 17 b) | Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination                                 |
| Point 18 h) | Nomination de membres du Corps commun d'inspection   |
| Point 18 i) | Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement |
| Point 19    | Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux         |
| Point 21 b) | Assistance économique spéciale à certains pays ou régions  |
| Point 33    | La situation au Moyen-Orient   |
| Point 35    | Question de Palestine  |
| Point 37    | La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti  |
| Point 39    | La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales            |

Point 40	La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	Point 120	Gestion des ressources humaines
		Point 121	Régime commun des Nations Unies
		Point 122	Régime des pensions des Nations Unies
Point 43	La situation au Burundi	Point 123	Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient
Point 46	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	Point 124	Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola
Point 47	Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes	Point 125	Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité
Point 48	Renforcement du système des Nations Unies	Point 126	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
Point 56	La situation en Bosnie-Herzégovine	Point 128	Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
Point 58	Question de Chypre	Point 129	Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de la paix des Nations Unies
Point 96 b)	Agenda pour le développement	Point 130	Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II
Point 110 d)	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	Point 131	Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique
Point 111	Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Point 132	Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
Point 112	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	Point 133	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
Point 114	Planification des programmes	Point 134	Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti
Point 115	Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies	Point 135	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
Point 116	Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997	Point 136	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
Point 118	Plan des conférences		
Point 119	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies		

- Point 137 Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 138 Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
- Point 139 Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994
- Point 140 Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 141 Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
- Point 144 Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation
- Point 153 Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
- Point 154 Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
- Point 155 Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies
- Point 157 Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite que les points à l'ordre du jour qui viennent d'être énumérés restent à l'examen au cours de sa cinquante et unième session?

*Il en est ainsi décidé.*

## Déclaration du Président

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous devrions tirer une grande satisfaction du résultat de nos efforts collectifs, qui ont commencé il y a près de trois mois, le 17 septembre 1996. Animés par une orientation et des objectifs communs, nous avons réalisé bon nombre des objectifs de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Nous avons achevé — bien que de justesse — l'examen du point 16 de l'ordre du jour «Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies», en nommant M. Kofi Annan en tant que nouveau Secrétaire général de l'Organisation à partir du 1er janvier 1997. Étant donné son importance, ce point a concentré l'attention de l'opinion internationale sur l'ONU au cours de cette session. Toutefois, il y a eu d'autres résolutions tout aussi importantes qui contribuent sensiblement à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au développement, et qui n'ont pas suscité la même attention de la part des organes d'information.

Au cours des trois derniers mois, nous nous sommes efforcés d'accroître l'efficacité et la productivité et de réduire les pratiques de gaspillage; nous l'avons fait en gérant le temps de façon rationnelle. Grâce à la Cinquième Commission, nous avons terminé nos travaux avec un jour de retard par rapport au délai du 17 décembre 1996 que nous nous étions fixé. Comme les membres le savent, nous avons essayé de respecter cette date limite mais la Cinquième Commission n'a pas pu terminer ses travaux le 17 décembre. Toutefois, certaines des autres Commissions qui étaient traditionnellement en retard, y compris la Deuxième et la Troisième Commission, ont terminé leurs travaux à temps.

Au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, la séance plénière et les Grandes Commissions ont tenu en tout 353 séances et le temps de réunion non utilisé représente 260 heures. Au cours de la présente session, et au 15 décembre 1996, les mêmes organes ont tenu en tout 327 séances, et le temps de réunion non utilisé représente 153 heures. Nous avons également pu terminer nos travaux à la présente session en tenant 26 séances de moins que lors de la précédente session.

En commençant nos séances à l'heure et en améliorant nos méthodes de travail, nous avons réussi à mieux utiliser les ressources des services de conférence qui nous ont été allouées, de sorte que le temps de réunion prévu non utilisé, à la présente session, représentait 107 heures de moins qu'à

la session précédente. Cent-sept heures représentent 36 séances de trois heures.

Je ne veux pas ennuyer les membres avec des statistiques, mais je voudrais les informer de l'économie théorique réalisée par l'Organisation en termes de séances plénières, en tenant moins de séances et en ayant moins de temps de réunion prévu non utilisé. À la présente session, nous avons tenu 89 séances, par rapport à 100, à la dernière session — 11 séances de moins qu'à la dernière session. En termes de temps de réunion non utilisé, le nombre d'heures à la présente session a été de 35, par rapport à 65, à la dernière session. L'économie théorique réalisée pour ces 21 séances est de 410 000 dollars. Depuis septembre, l'économie théorique réalisée par l'Organisation, pour les séances plénières, représente ainsi 410 000 dollars. Ce chiffre ne concerne que les séances plénières et exclut l'économie théorique réalisée par les grandes commissions; il n'inclut pas non plus l'ensemble des heures supplémentaires et les coûts connexes des services d'appui, qui représentent des milliers de dollars.

Si les résolutions peuvent être une indication supplémentaire de nos efforts pour améliorer les méthodes de travail, nous avons fait des progrès dans nos efforts pour réduire également les résolutions, non pas par élimination mais par regroupement et par biennialisation. À ce jour, l'Assemblée a adopté 265 résolutions au cours de la présente session, par rapport à 282 résolutions, l'année dernière, au cours de la même période.

Il y a eu des problèmes, y compris celui de la documentation. Pour ce qui est de la Troisième Commission, l'un des principaux obstacles était la distribution tardive des documents, notamment ceux préparés par le Centre pour les droits de l'homme. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une nouveauté, le problème de la disponibilité de la documentation a été une menace grave pour la capacité de la Commission de travailler rapidement, comme elle en avait la volonté. Cette question doit être abordée par les délégations, à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, ainsi qu'au cours d'autres réunions pertinentes. En outre, la tenue d'une reprise de session du Conseil économique et social durant la présente session a eu des répercussions directes sur les travaux de l'Assemblée générale et a imposé des contraintes supplémentaires à certaines grandes commissions. Nous devons également faire en sorte que la Cinquième Commission achève ses travaux à temps.

Pour que l'ONU reste au centre des relations internationales, elle doit être considérée comme une Organisation active, non seulement sur le plan de sa gestion, mais

également au regard de la direction qualitative et pertinente qu'elle donne aux problèmes de notre temps, tels que le désarmement, le développement, la protection de l'environnement et le rôle de la société civile. Pouvons-nous prouver que les résolutions que nous avons adoptées reflètent vraiment les questions de notre temps? Chacun d'entre nous peut avoir son propre jugement à cet égard, mais je voudrais faire part de ma propre perception des choses.

Le désarmement a été une question essentielle, notamment le désarmement nucléaire. L'appel en faveur d'une activité plus intense dans la poursuite du désarmement nucléaire figure de façon explicite dans deux résolutions. L'exigence faite à la Conférence du désarmement de créer un comité ad hoc pour entamer des négociations en vue d'un calendrier de désarmement nucléaire précis et échelonné dans le temps a été formulée cette année, compte tenu de l'échec de la tentative des États non dotés d'armes nucléaires d'insérer cette formulation dans le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les aspects de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires a donné du poids aux arguments des États non dotés d'armes nucléaires selon lesquels ces armes devraient être éliminées. Ils ont, à maintes reprises, indiqué le point de vue exprimé par la Cour selon lequel les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires, au titre de l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue de négocier des mesures pour le désarmement nucléaires, doivent être concrétisés.

La question des zones exemptes d'armes nucléaires a suscité un plus grand intérêt cette année, en partie en raison des succès obtenus. Ces succès ont assurément inspiré l'initiative prise par le Brésil de réclamer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et dans les zones adjacentes.

L'appel lancé aux États pour qu'ils recherchent activement un accord international efficace et juridiquement contraignant visant à interdire les mines terrestres antipersonnel a reçu, comme prévu, un appui écrasant.

La controverse politique au sujet du calendrier d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, fixée pour le moment à 1999, s'est poursuivie à la présente session et demeure étroitement liée au désir d'un grand nombre d'États de concentrer l'attention de la session extraordinaire sur de nouvelles mesures visant à l'élimination complète des armes nucléaires. Bien que la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement recueille un large

appui, la réaction de certains États dotés d'armes nucléaires reste problématique.

Outre les questions relatives au désarmement nucléaire, un certain nombre de résolutions ont été adoptées sur les armes classiques et sur d'autres questions qui ont un impact direct sur la paix et la sécurité internationales.

Le débat portant sur les questions de développement a donné lieu à de nombreuses résolutions significatives, telles que la résolution 51/164, intitulée «Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement». Traditionnellement, il s'agit de l'une des résolutions les plus difficiles. Cette année, elle était plus ciblée, plus concentrée sur des initiatives récentes telles que l'initiative des institutions de Bretton Woods en faveur des pays pauvres très endettés. La dernière question en suspens comprend la mesure dans laquelle l'Assemblée générale devrait demander la mise en oeuvre souple et une élaboration plus poussée de cette initiative.

Une autre résolution importante, la résolution 51/167, intitulée «Commerce international et développement», est une question qui demeure essentielle pour le bien-être économique des États. La résolution a approuvé les conclusions de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a souligné le rôle important que jouera la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Singapour, dans l'examen des conclusions du cycle d'Uruguay et la nécessité d'une approche équilibrée dans l'examen des nouvelles questions. Elle réaffirme le fait que les préoccupations sociales et écologiques ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes. À mon avis, un grand nombre de délégations estiment que cette résolution consensuelle constitue une sorte de percée dans les efforts en vue de réaliser un partenariat Nord-Sud.

Faisant preuve d'un certain sens de la planification à long terme, l'Assemblée générale a également adopté la résolution 51/174 intitulée «Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat». Cette résolution a décidé de renvoyer la tenue d'un dialogue de haut niveau sur la question de l'impact socioéconomique de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs implications politiques à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. La date, les modalités et les points retenus seront examinés par le Président de l'Assemblée générale dans le cadre de consultations. Le Secrétaire général est également invité à faire des recommandations.

L'orientation des futurs travaux sur les questions de développement sera également sous-tendue par les résolutions sur l'environnement et le développement durable, notamment la résolution 51/181, intitulée «Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21». Cette résolution a fixé la date de cette session extraordinaire, du 23 au 27 juin 1997, les modalités de sa préparation et la manière d'assurer la participation des grands groupes à cette session extraordinaire. La résolution invite le Président de l'Assemblée générale à proposer, en consultation avec les États Membres, des modalités appropriées pour une participation effective de tous les grands groupes à cette session extraordinaire.

Pour ce qui est des questions sociales, un certain nombre de décisions importantes ont été prises. Deux des décisions les plus importantes adoptées étaient les résolutions adoptées à l'unanimité sur les droits de l'enfant (résolution 51/77) et la résolution d'ensemble (résolution 51/64) sur l'action internationale contre la toxicomanie et la production et le trafic illicite de drogues. Cette dernière résolution demande la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner cette question de façon complète.

Pour ce qui est de la promotion de la femme et de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des efforts ont été faits pour rédiger une résolution d'ensemble qui prendrait en considération un certain nombre de projets de résolution qui ont été présentés individuellement au titre de ce point. Ces efforts n'ont abouti que partiellement, car il n'a pas été possible d'intégrer tous ces projets de résolution individuels. Un autre domaine d'activité important concernait les droits de l'homme. Diverses résolutions ont été adoptées sur des questions comprenant le droit au développement, ainsi que des résolutions spécifiques à certains pays. Il est sans doute temps maintenant d'examiner de quelle manière l'Assemblée générale pourra réduire la polarisation sur de telles questions, si nous sommes tous résolus à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous.

D'autres questions qui méritent d'être mentionnées concernent le Moyen-Orient, la Palestine et la Bosnie-Herzégovine. Étant donné les problèmes liés à l'application des accords de paix d'Oslo et de Madrid, les résolutions ont suscité un appui plus large. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a décrit l'évolution des activités de l'Office au cours de l'année considérée, notamment les hauts et les bas dans le contexte



du climat émotionnel instable qui règne dans la région. Les graves difficultés financières que connaît l'UNRWA ont été soulignées, et un appel à des contributions volontaires rapides a été lancé.

Pour la première fois, à la suite de l'examen du rapport du Conseil de sécurité, une résolution présentant certains points de vue sur le rapport (résolution 51/193) a été adoptée par une importante majorité.

Des résolutions importantes ont également été adoptées sur diverses activités de maintien de la paix, notamment un texte d'application générale qui avait été précédemment examiné par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a été décidé que la composition du Comité spécial devrait être élargie, en se fondant sur certains critères.

Dans le domaine du droit international, l'adoption de la résolution 51/210 sur des mesures visant à éliminer le terrorisme international a été une réalisation importante. La résolution, ainsi que la Déclaration complétant la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, a défini une nouvelle série de mesures visant à lutter contre le terrorisme et a appelé les États à les appliquer. En outre, la résolution recommandait que l'Assemblée générale crée un comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, puis une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et examine ensuite ce qu'il convient de faire pour compléter le cadre juridique offert par les conventions relatives au terrorisme international de façon que tous les aspects de la question soient couverts.

La résolution 51/207 sur la création d'une cour criminelle internationale a été importante également. La résolution présente un programme de travail pour 1997 et 1998 en vue de convoquer une conférence diplomatique en 1998 pour adopter une convention portant création de la cour.

S'agissant des questions de finances et de gestion, des résolutions importantes ont été adoptées. L'adoption de la résolution 51/219 sur le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 a été de la plus haute importance. Le plan à moyen terme détermine l'orientation générale de l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre d'examiner et de résoudre les problèmes persistants ainsi que de faire face aux tendances et aux défis nouveaux à venir conformément à la Charte des Nations Unies. Parmi les autres résolutions adoptées figurent le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 (résolution 51/222)

et le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (résolution 51/220). Il est regrettable, cependant, que la Cinquième Commission n'ait pas pu terminer ses travaux sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies; elle reprendra ses débats sur ce point de façon prioritaire, lorsqu'elle reprendra ses travaux, en mars 1997. Un projet de résolution complet de la Cinquième Commission fournira des directives pour permettre au Comité des contributions de préparer un nouveau barème de quotes-parts pour les États Membres pour la période 1998-2000.

Selon les règles universellement appliquées, les États Membres doivent payer leurs quotes-parts intégralement et à temps. Le déficit total de 2 milliards 300 millions de dollars, au titre du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix demeure bien trop élevé pour la santé financière et la viabilité de cette organisation. Il reste encore à résoudre des questions essentielles relevant de la Cinquième Commission.

Au cours de la présente session, l'Assemblée générale a célébré de nombreuses journées liées à des questions mondiales, et a marqué les anniversaires de certaines institutions et d'événements importants. À l'occasion de ces événements, j'ai mis l'accent sur la persistance de la pauvreté, de la marginalisation et de l'injustice sociale sous tous leurs aspects, et j'ai souligné la nécessité d'une action plus efficace de la part de la communauté internationale pour la défense des valeurs universelles. Selon moi, de telles célébrations ne doivent pas seulement être utilisées pour louer les réalisations de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, mais pour examiner l'application des principes qui sont au coeur de ces efforts multilatéraux et l'attachement renouvelé à ces principes. Nous devons, avec courage, dissiper l'écran de fumée de la rhétorique. Nos énergies collectives doivent plutôt être utilisées pour tracer une voie honnête et appropriée pour l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci soit en mesure de mieux répondre aux attentes qui sont placées en elle.

La cinquante et unième session de l'Assemblée générale a entamé avec succès le processus consistant à atteindre la société civile, par le biais de diverses séances officieuses qui se sont tenues à l'Assemblée plénière et au sein des Deuxième et Troisième Commissions. La présente session accorde une haute priorité à la question de la participation des organisations non gouvernementales et attend une action urgente, ciblée et orientée vers des objectifs précis sur la question de cette participation à tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. À cet effet, un sous-

groupe du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies sera créé.

Alors que nous sommes tournés vers 1997, un calendrier complet des séances des groupes de travail de l'Assemblée générale et d'autres organes, y compris de la reprise de session de l'Assemblée générale et de la Cinquième Commission, ainsi que de la session extraordinaire, nous attend. Notre défi le plus important est de traduire en actes la volonté irrésistible des États Membres de progresser dans les groupes de travail chargés de la restructuration

et de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. La fermeté de toutes nos actions à l'Assemblée générale a été soulignée par la pertinence, l'efficacité et l'accomplissement de notre mission au titre de la Charte.

Avant de terminer, je me dois de remercier tous les représentants et membres du Secrétariat, de leur dévouement et de leur diligence, et surtout de m'avoir supporté. Je voudrais remercier tout particulièrement les ambassadeurs et tous les autres membres des délégations qui ont pris la direction de la coordination des projets de résolution et qui l'ont fait dans un délai limité. Je voudrais exprimer, au nom de toute l'Assemblée, notre immense gratitude au personnel des Affaires de l'Assemblée générale, les interprètes, les traducteurs, les attachés de presse et les musiciens pour un travail parfaitement exécuté. Je n'avais pas l'intention d'omettre qui que ce soit, mais si tel a été le cas, je présente mes excuses. Je remercie tout le monde du fond du coeur.

*La séance est levée à 23 h 35.*